Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 044-200067635-20261005-10_2026_06-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 5 octobre 2026

10.2026-06	**PATRIMOINE** **OBJET : Avenant n°1 au lot n°2 du marché de construction d'un bâtiment technique (chaufferie) dans le cadre de la reconstruction d'une piscine sur le site d'Aquaval Sèvre à Clisson**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 05 mai 2026 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président,

VU la décision n°B_07.07.2026-08 Bureau Communautaire du 07 juillet 2026 décidant de conclure un marché alloti pour la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment technique (chaufferie) dans le cadre de la reconstruction d'une piscine sur le site d'Aquaval Sèvre à Clisson,

VU le marché conclu, pour le lot 2 : Gros œuvre, avec l'entreprise BOISSEAU Maçonnerie 4 ZA la croix de pierre Botz en Mauges 49110 Mauges sur Loire pour un montant global et forfaitaire de 62 500,00 € HT,

Considérant la nécessité, à la demande du titulaire, d'acter son renoncement au bénéfice de l'avance,

Considérant le projet d'avenant n°1, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 1 avec l'entreprise précitée actant son renoncement à l'avance, étant entendu que cet avenant n'a aucune incidence sur le montant total des marchés.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 08/10/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 044-200067635-20261005-10_2026_06-AU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des ajoncs
44190 CLISSON CEDEX

La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre & Maine Agglo est représentée par son Président, M. Jérôme LETOURNEAU, ou son représentant.

B - Identification du titulaire du marché public

BOISSEAU BATIMENT
4 ZA La croix de pierre
Botz en Mauges
49110 Mauges sur Loire

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

☒ Objet du marché public :

Construction d'un bâtiment technique (chaufferie) dans le cadre de la reconstruction d'une piscine sur le site d'Aquaval Sèvre à Clisson

Lot 2 : Gros oeuvre

☒ Numéro de marché public ou de l'accord-cadre **: 26.024**

☒ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre **: 17 juillet 2026**

☒ Démarrage des travaux : 23 juillet 2026 (OS1)

☒ Durée du marché : 4 mois (15 jours de préparation + 3 mois de travaux)

☒ Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : 62 500
- Montant € TTC : 75 000

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 044-200067635-20261005-10_2026_06-AU

D - Objet de l'avenant 1

☒ Modifications introduites par le présent avenant 1 :

- Rectification de la demande d'avance renseignée dans l'acte d'engagement

Modifications de l'Acte d'engagement	
Article 8	**AU LIEU DE LIRE** Je renonce au bénéfice de l'avance : **Candidat individuel ou co-traitant 1 (mandataire)** ☐ OUI ☒ NON **LIRE** Je renonce au bénéfice de l'avance : **Candidat individuel ou co-traitant 1 (mandataire)** ☒ OUI ☐ NON

☒ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ OUI

☒ **Renonciation à toutes réclamations ultérieures** :
Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

☒ **Clauses inchangées** :
Les autres clauses du marché restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 044-200067635-20261005-10_2026_06-AU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu le présent avenant à titre de notification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,